

**Délibération n°2026-03-001**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à dix-heures zéro minute,  
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoit, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, ROUMIGUIÉ Alexandre, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, COHEN Rebecca, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, RENAGLIA François,

Était excusée : PERIÉ Cécile (a donné procuration à Monsieur FIGEAC Valentin)

Monsieur FIGEAC Valentin a été désigné en qualité de secrétaire.

**OBJET : Détermination du nombre d'Adjoints.**

Sous la présidence de Monsieur Francis FIGEAC, nouvellement élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, ramené à l'entier inférieur en cas de nombre décimal. En ce qui concerne notre commune, ce nombre ne peut être supérieur à quatre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- de **FIXER à QUATRE** le nombre d'adjoints de la commune de Belfort du Quercy ;
- de **DIRE** que la présente délibération est faite au procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du maire et des adjoints établi ce jour,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Valentin FIGEAC.

**Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le :**

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération n°2026-03-002

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à dix-heures zéro minute,  
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoit, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, ROUMIGUIÉ Alexandre, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, COHEN Rebecca, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, RENAGLIA François,

Était excusée : PERIÉ Cécile (a donné procuration à Monsieur FIGEAC Valentin)

Monsieur FIGEAC Valentin a été désigné en qualité de secrétaire.

### **OBJET : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction et notamment des modifications apportées par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et l'invite à délibérer.

Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la commune compte 516 habitants (population totale authentifiée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2026),

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

### DÉCIDE

- de **FIXER** des **TAUX INTÉRMEDIAIRE** au montant des indemnités de fonction à compter de la date d'entrée en fonction du Maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixée,
  - L'indemnité de fonction du Maire est égale à 38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,
  - L'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> Adjoint est égale à 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,
  - L'indemnité de fonction des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint est égale à 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,
- d'**ANNEXER** à la présente le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées,
- de **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget communal,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Valentin FIGEAC.

**Inséré sur le site internet de la commune [belfortduquercy.fr](http://belfortduquercy.fr) le :**

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE Belfort du Quercy

## Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal

Commune de 500 à 999 habitants  
réf. Recensement – Populations légales en vigueur au 01/01/2026

(Etabli conformément aux articles L.2123-24 du CGCT)

Nom Prénom	Fonction	Taux de l'indemnité allouée <i>fixé par délibération n°2026-03-002 du 22/03/2026</i>	Montant de l'indemnité brute au 22/03/2026 (Attribution mensuelle, en Euros)
FIGEAC Francis	Maire	38% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale	1 562,00
CASTELNAU Dorothée	1 <sup>er</sup> Adjoint	11 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale	452,16
ROBERT Jean-Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint	8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale	328,84
MARTY Annie	3 <sup>ème</sup> Adjoint	8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale	328,84
DEILHES Benoît	4 <sup>ème</sup> Adjoint	8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale	328,84

Document annexé à la délibération n°2026-03-002 relative aux indemnités de fonction du Maire et des Adjoint, en date du 22 mars 2026.



Le Maire,

Francis FIGEAC.